

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 20 mars 2018**CP2018_03_13
id. 3773

L'an deux mille dix huit, le vingt mars , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ

Absent(s) représenté(s) :

M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), M. WEILL (pouvoir à Mme NEGRE)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**VENTE D'UN CATALOGUE D'EXPOSITION À L'ESPACE DES
AUGUSTINS**

Dans le cadre de sa programmation 2017-2018 validée par la 11ème commission et par la CP du 7 juillet 2017, l'Espace des Augustins organise une exposition intitulée : « *Voyage en Italie, sur les chemins buissonniers d'une collection de dessins et de peintures* ». Cette exposition se déroule du 06 mars au 3 juin 2018.

Afin de donner toute sa visibilité à cette exposition, un catalogue de type édition d'art a été réalisé pour être distribué par l'Espace des Augustins.

Une somme totale de 15 000 € a été consacrée à la réalisation de cet ouvrage, imprimé à 2 000 exemplaires.

Monsieur le président propose une mise en vente de ce catalogue au tarif de 18 euros.

En outre, afin d'optimiser la publicité et la vente de ce catalogue, il propose également de valider la convention ci-jointe prévoyant la diffusion et la vente de ce catalogue par des diffuseurs. Le projet de cette convention prévoit la mise en dépôt d'exemplaires du livre auprès de diffuseurs (libraires, enseignes commerciales) qui s'engagent à vendre l'ouvrage au prix public unitaire de 18 € et à reverser au budget du Département la somme de 12,60 € par livre vendu, qui tient compte des divers frais forfaitaires de commercialisation .

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve :
 - le principe de mise en vente du catalogue d'exposition de type édition d'art à l'espace des Augustins au tarif de 18 € par livre;
 - la convention pour la diffusion de ce catalogue d'exposition et ses annexes, selon les termes figurant en annexe, étant précisé que les diffuseurs reverseront la somme de 12,60 € au Département par livre vendu ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la dite convention ainsi que ses annexes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC